

RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE

Lucie LUCAS

Nous voici à nouveau réunis pour notre assemblée générale annuelle « grand'messe » diront certains, « futilité » penseront d'autres, peu nombreux je l'espère. Pour ma part c'est un moment privilégié de dialogue et d'échange et je m'efforcerai qu'il en soit ainsi.

Je tiens à vous remercier pour votre présence ici aujourd'hui.

Cette saison fut la première de la nouvelle équipe élue en juin, je me félicite de voir la bonne dynamique et le bon esprit qui règne enfin dans notre département. Malgré quelques conflits latents, on peut se réjouir du parcours que nous avons fait ensemble et de la bonne santé de notre trésorerie.

Le département comptait en fin de saison dernière 1957 licenciées et 37 clubs.

Je félicite les nouveaux gradés, les nouveaux arbitres et juges, les compétiteurs, les nouveaux encadrants.

Je vous remercie tous, bénévoles et professionnels pour l'animation de nos disciplines dans le département que ce soit au sein de vos clubs soit au sein de l'équipe départementale. Sans vous rien ne serait possible. En ce début d'année, je vous souhaite à tous une belle année 2018. Pleine de succès personnels, professionnels et sportifs.

Le karaté fera partie des jeux de 2020, notre challenge est de se préparer à l'après jeux olympiques. Cela passe par la formation de nos encadrants et dirigeants de club et par le renforcement de notre corps arbitral et plus généralement l'organisation des compétitions. Nous avons bien progressé sur le sujet mais cela n'est pas suffisant. Je compte sur vous pour motiver vos licenciés à rejoindre l'équipe arbitrage et le staffing compétition.

BILAN DU SECRETAIRE GENERAL

René CAN

Cette saison a été marquée par le changement de nos statuts et de notre règlement intérieur.

Voici un rapide bilan des chiffres et faits marquants de la saison.

- 1957 licenciés soit une augmentation de 0.46 % (1948 saison 2015/2016)
- 633 féminines soit une augmentation de de 2.59 % (617 saison 2015/2016)
- 619 disciplines associées soit une augmentation de 16.79 % (530 en 2015/16)
- 1338 karatékas (dont 1 handi FFKDA) soit une diminution de 5.44 % (1415 en 2015/16)
- 931 moins de 18 ans soit une augmentation de 8.63 % (897 en 2015/16)
- 3 clubs ont ouvert soit un total de 37 clubs au 1er juillet 2017

Nous avons obtenus des résultats remarquables au niveau national que je souhaite vous exposer pour féliciter encore nos athlètes.

- Louise CUZON, du club SUN WU KONG a rejoint la liste des sportifs espoirs, elle a été sélectionnée en équipe de France Juniors de wushu et a participé aux Championnats du monde à Bourgas (Bulgarie) fin Octobre 2016
- Charlène ODIN du Club de Guipavas a terminé 1^{ère} à la Coupe de France Para-Karaté
- Ewenn BELLEC, du Team Karaté brestois a terminé 1^{er} à l'Inter-région Kunité et 3ème du Championnat de France Kunité Cadets

SAISON 2016-2017

BILAN DU DIRECTEUR TECHNIQUE

Bruno REALE

Rappel de la composition de l'équipe départementale

Directeur technique départemental : REALE Bruno

Responsable école départementale des formations : BUHANNIC Patrice

Responsable départemental des grades : IZARD Michel

Responsable départemental de l'arbitrage : QUINQUIS Jean Pierre et CUERONI Thierry

Coordonnateur compétiteur : LUCAS Raymond

Organisation des compétitions :

Conformément aux exigences fédérales, le département a organisé :

- Coupe du Finistère Kata le 9 décembre 2016 à Landerneau avec 17 inscrits
- Coupe du Finistère le 09 décembre 2016 à Landerneau avec 50 participants
- Championnat départemental Kata le 10 décembre 2016 à Landerneau avec 31 participants
- Championnat départemental Kumite à Landerneau le 10 décembre 2016 avec 52 participants
- Open du Finistère Kata/Kumite le 14 mai 2017 à Landerneau avec 75 participants

Le département du Finistère a également reçu les compétitions suivantes :

- Championnat de Bretagne Kata le 8 janvier 2017 à Plabennec organisé par le Karaté Club de Plabennec
- Coupe de France 2017 de QIGONG - Trophée National de TAIJIQUAN (4-5 mars 2017 à Brest) organisé par le club Sun Wu Kong de Brest

STAGE EXPERT FEDERAL :

Didier Lupo 4 mars 2017 à Milizac

STAGE INTERDISCIPLINES DE NOEL :

5ème édition -Plougastel Daoulas - 18 décembre 2016

Matin : stage +13ans : karaté sportif + sanda : 25 participants.

Après-midi : 6 à 12 ans avec 3 objectifs:

- sensibiliser les jeunes aux valeurs du partage et de la solidarité au travers de l'opération un ancien jouet apporté contre un goûter offert par le comité
- faire découvrir les disciplines associées et apprendre aux enfants la diversité de nos disciplines à les enfants étaient répartis par âge/taille quelques soit leur discipline : ateliers de découvertes karaté, wushu, sanda et krav maga
- une opération de communication : les jouets sont offerts à la Croix rouge, article dans la presse et sur la toile.

36 enfants ont répondu présents dont 80% de pratiquants du wushu et 20% de karatékas.

Stage para - karaté :

2 avril 2017 – Guipavas - stage Para-Karaté pour les pratiquants para-karaté ainsi que pour les professeurs. Cours dirigé par Isabelle CRAMOISAN (référént régionale). C'est la deuxième année que cette formule de rencontre a été proposée et la fréquentation a augmenté d'une saison à l'autre. 11 participants la première année et presque le double cette année.

Stage préparation aux grades :

A la demande des licenciés et des clubs en assemblée générale.

11 mai 2017 à Landivisiau stage préparation aux grades – Animé par Patrick ROUDOT et Denis LE MEUR - 40 pratiquants

Opération Un fruit à la mi-temps:

Le comité départemental est devenu partenaire du fonds de dotation LE SAINT. Lors de l'Open du mois de mai, tous les jeunes pratiquants ont pu bénéficier de l'opération « Un fruit à la mi-temps », élaborée par la nutritionniste du Fonds LE SAINT. Chaque compétiteur s'est vu offrir une pochette avec un dépliant sur la nutrition du sportif, une gourde et un fruit. Des fruits secs étaient également à leur disposition et une diététicienne animait un atelier et répondait à leurs questions.

BILAN SPORTIF WUSHU

Sylvain RENARD

Siloé Stricot-Duriez (cadette): 4e place en guiding ChangQuan 3e génération

Louise Cuzon (junior): championne de France en guiding taiji quan / Vice-championne de France en guiding jianshu

Carole Bo Ram Autret (senior): vice-championne de France en Taijiquan classique

Rémi Quéré (senior): vice-champion de France en Taijiquan catégories confondues guiding/imposé

Frédéric Moizan (senior): champion de France en Taijiquan classique toutes catégories confondues.

Jean-Baptiste Josué (vétérans): 3e place en Taijiquan (mains nues) classique tous styles confondus (Yang et Chen) / 1ère place en Taijijian (épée) classique tous styles confondus.

BILAN FORMATION DAF – AFA

Patrice BUHANNIC

En délégation de la ligue de Bretagne, le CDK a organisé la formation DAF – AFA à Châteaulin le samedi 8 et le dimanche 9 avril 2017.

Les 15 candidats ont été reçus. Il y avait également 2 jeunes pour l'AFA.

L'évaluation des candidats a été réalisée par Patrice BUHANNIC (formateur DAF AFA) et Bruno REALE (DTD du département)

BILAN ARBITRAGE

Jean-Pierre QUINQUIS et Thierry CUERONI

Formation des arbitres :

Dans le cadre de la formation continue, les arbitres reçoivent régulièrement un questionnaire ou un QCM, auxquels ils doivent répondre. De même, lors des compétitions, après le briefing, un questionnaire rapide leur est proposé, ceci afin d'évaluer leurs connaissances sur les critères de jugements.

Stage départemental - 26 et 27 Novembre 2016 - Landerneau

Nombre de participants : 15 Arbitres, Jeunes Arbitres et Stagiaires.

Préparation Championnat du Finistère. Thème : Règlements Kata / Kumite.

Mise en situation avec les compétiteurs. INTERVENANT : Jean-Pierre QUINQUIS, Arbitre National.

Stage départemental - 14 Mai 2017 - Landerneau (lors de l'Open PPB)

Nombre de participants : 10 Arbitres, jeunes arbitres et stagiaires.

Gestuelle et mise en situation (Stagiaires, arbitres, jeunes arbitres et compétiteurs).

Animation avec les jeunes compétiteurs qui ont pu juger quelques combats, assistés d'un arbitre confirmé.

INTERVENANT : Thierry CUERONI Arbitre Régional Kumite et Éléonore DAVID Arbitre Régionale Kumite.

Stage d'Arbitrage Régional - 15 octobre 2016 – Ploërmel

Nombre de participants : 5 Arbitres, jeunes arbitres Finistériens ont participé à ce stage.

THEMES : Préparation de l'Open jeune Kata/Kumite

Etude du règlement Kata et Combat, critères de jugement. Diverses mises en situation des cas particuliers (règle des 10 secondes, jogai, saisies) suivies d'un travail du gestuel.

INTERVENANT : Jean-Pierre QUINQUIS Arbitre National Kumité.

Stage d'Arbitrage Régional Kata - 07 janvier 2017 - Pluvigner.

Nombre de participants : 4 Arbitres, jeunes arbitres Finistériens ont participé à ce stage.

THEMES : Standards et spécificités des 4 styles principaux. Difficultés que l'on retrouve dans les katas.

INTERVENANTS : Jean-Pierre HAMON Juge National Kata, Roland LEBRUN Juge National Kata, Jean-Pierre QUINQUIS Juge Inter Régions Kata, Edgard LALLALI Juge Régional Kata.

Stage d'Arbitrage Régional Kumite - 15 Avril 2017 - Lorient.

Nombre de participants : 6 Arbitres, jeunes arbitres Finistériens ont participé à ce stage.

THEMES : Questionnaire sur le règlement et les cas particuliers, travail sur différents tableaux (feuilles d'équipes, repêchages, feuilles de match).

Gestuel sous forme ludique.

INTERVENANT : Jean-Pierre QUINQUIS Arbitre National Kumité.

Résultats aux examens d'arbitrage

14 Mai 17 à Reims : Jean-Pierre QUINQUIS est reçu à l'examen d'arbitre National Kumite A

15 Avril 17 à Lorient : Éléonore DAVID est reçue à l'examen d'arbitre Régionale Kumite.

BILAN DE LA COMMISSION DES GRADES

Michel IZARD

Formation théorique des juges : 22/10/2016 Salle des Arts MARTIAUX PLABENNEC

22 participants.

Organisation des examens de grades :

5/Février/2017 : FOUESNANT 8 candidats

11/Juin/2017 : PLABENNEC 44 candidats

Répartition des candidats pour la saison :

Homme	Femme
36	16

Voie traditionnelle	1er Dan	2ème Dan		
	34	15		

Voie compétition	1er Dan	2ème Dan		
	3			

RECAPITULATIF CODG KARATE

TOTAL CANDIDATS SUR LA SAISON SPORTIVE 2017-2018

	1 ^{er} Dan			2 ^{ème} Dan		
	Total Inscrits Par discipline	Admis	Refusés	Total Inscrits Par discipline	Admis	Refusés
<i>Karaté</i>	37	22	15	15	9	6
<i>Karaté <u>Jutsu</u></i>						
<i>Karaté contact et full contact</i>						

BILAN FINANCIER

Pour cette première saison la comptabilité a été réalisée par Lucie LUCAS, par manque de temps pour une passation vers Thierry CUERONI.

La comptabilité du comité départemental est tenue conformément aux lois et règlements en vigueur et au règlement financier de la FFKDA. Elle est certifiée chaque année devant l'assemblée générale par deux vérificateurs aux comptes licenciés à la FFKDA sur le territoire du comité départemental et n'étant pas membre du comité directeur du comité départemental.

Dépenses

Reliquat saison passée	1 410,50 €
Achat de petits matériels	220,00 €
Aides DAF - DA	90,00 €
Déplacement Charlène ODIN	100,00 €
Déplacements de compétiteurs	372,00 €
Passage de grade	100,00 €
Remboursement déplacements	178,50 €
Rétrocessions aide achat matériel	350,00 €
Aide aux clubs	570,00 €
Participation organisation stage	570,00 €
Compétitions/Arbitrage	3 656,48 €
Badges coach	20,54 €
Cravate arbitre + juge	406,50 €
Frais jeune arbitre - Ligue	111,76 €
Indemnités Arbitres	1 453,20 €
Indemnités Bénévoles	434,00 €
Matériel Organisation	49,00 €
Récompenses	479,94 €
Repas	701,54 €

Disciplines. Associées	1 748,45 €
Matériel enfants	1 089,18 €
Participation organisation stage	181,20 €
Récompenses	328,07 €
Subvention compétiteur	150,00 €
Grades	2 281,48 €
Diplôme et carte	300,00 €
Frais administratifs	30,00 €
Frais postaux	33,26 €
Remboursement kilométrique	1 545,03 €
Repas	373,19 €
DAF-AFA	1 345,47 €
CDOS - établissement bulletin salaire	10,00 €
Chorum	56,96 €
Frais kms 2nd examinateur	47,32 €
Rémunération professeur	599,32 €
URSSAF	432,13 €
Assurance - Humanis	172,99 €
Repas et collation	26,75 €
Frais de fonctionnement	1 267,05 €
Assurances Tapis	122,45 €
Cartouches d'encre	114,60 €
Cotisation CDOS	68,70 €
Frais bancaires	5,40 €
Frais postaux	13,00 €
Remboursement frais déplacement FFKDA	897,90 €
poste	45,00 €

Stages de Noël	105,06 €
Goûter/Repas midi	105,06 €
Stages Didier LUPO	794,20 €
Facture prestataire service	500,00 €
Frais Kms	39,40 €
Hébergement	59,00 €
Repas	195,80 €
Stages Para Karaté	147,05 €
Frais kms + repas	137,40 €
Goûter	9,65 €
Stages Grades	457,01 €
Facture prestataire service	300,00 €
Frais kms + repas	157,01 €
Stages Kunité	88,50 €
Participation déplacements	88,50 €

TOTAL DEPENSES : 12 122,80 €

Recettes

Reliquat saison passée	66,00 €
Cotisation club saison passée	66,00 €
Conseil général	3 411,50 €
Aide au fonctionnement	1 310,00 €
Subvention achat matériel enfants DA	550,00 €
Subvention stage	1 551,50 €

FFKDA	8 324,90 €
2 euros licences	4 430,00 €
Remboursement frais déplacements	897,90 €
Rétrocession cotisation fédérale	2 697,00 €
Aide animation enfants	300,00 €
Inscriptions et entrées	3 575,00 €
Entrée stage grades extérieur	15,00 €
Inscription candidats DAF AFA	1 560,00 €
Inscription candidats Grades	2 000,00 €

TOTAL RECETTES : 15377,40 euros

Bilan : 3254.60 euros

ETAT DES BIENS DU COMITE

Lucie LUCAS

Surface de tapis :

Team Karaté Brestois : 209 m² tapis 2cm

Bretagne 29 Karaté Brest : 326 m² tapis 4cm

En contrepartie les clubs s'engagent à entreposer les tapis dans des locaux sécurisés et à en prendre soin « en bon père de famille ». Ils doivent également les rendre disponible sur simple demande du comité (préavis de 72h).

Les tapis ont été prêtés à la mairie de Brest et au Quartz pendant la saison passée.

Matériels de wushu-enfants

Dans le cadre d'une subvention du conseil général, le comité a acheté pour 1000 euros de matériels à destination des enfants des clubs de wushu. Le matériel a été mis à disposition des 3 clubs du département.

Matériels pédagogiques enfants

Les kits pédagogiques sont entreposés dans les locaux du club de Plabennec.

Cibles

Le CDK possède 2 cibles bleues et 2 cibles rouges entreposées au club de Plabennec

Matériel informatique

Le CDK possède : un PC portable, deux écrans et une imprimante entreposés au domicile de la présidente.

Les matériels informatiques en possession du secrétaire général ont été rebutés.

Protections individuelles combats

Le CDK a rétribué en fin de saison dernière l'ensemble des protections qu'il possédait.

Premiers chiffres de la saison 2017-2018

Lucie LUCAS

41 clubs actifs

Fermeture de club : 2

Ouverture de club : 5 nouveaux clubs dont 2 avec déjà des licenciés – bienvenus à eux – cotisation offert la première saison

Code	Nom	Etat juridique	licences
0290660	SATORI DOJO	Actif	10
0290661	CSLGTV	Actif	13
0290662	WUSHU ELORN	Actif	0
0290663	ACCESSIBILITE AUTONOMIE HANDICAP	Actif	0
0290664	TAO OF STREET DEFENSE	Actif	0

1786 licenciés (perte de 171 licenciés)

Nouveautés fédérales pour la saison en cours

Lucie LUCAS

Inscription Passage de grade : 50 euros

Stage arbitrage obligatoire en département : 3 stages

Inscriptions compétitions : de 0 à 3 euros, pour notre département le comité a voté la gratuité pour la saison en cours

DAF- AFA : le département a la délégation directement de la part de la Fédération pour l'organisation des formations DAF AFA. Ces formations doivent se passer obligatoirement avant la formation DIF

Calendrier et animations prévues dans le département

Bruno REALE

Octobre :

10/10 Réunion de constitution de la Commission Départementale des Grades à Châteaulin

Novembre :

04/11 : Stage fédéral pour grades avec Didier LUPO

26/11 Rencontre sportive et stage arbitrage à Plabennec

Décembre :

9/10 Coupe du Finistère Kata/Kumité P/B à Milizac

10/10 Championnat du Finistère Kat/Kumité M/C/J/S à Milizac

Stage de Noël annulé / 6 inscrits

Janvier :

07/01 AG à Landerneau

6-7/01 DAF-AFA à Châteaulin

18/01 Entraînement collectif - grades P.ROUDOT & D. LE MEUR à Landivisiau

28/01 Passage de grades 1^{er} & 2^{ème} Dan à Plougastel

Février :

17/02: stage ligue de dojo du club de Plougastel Daoulas "kempo et karaté mix"

Mars :

10/03 : Stage expert fédéral H.OKUBO à Landerneau

11/03 : Stage départemental H.OKUBO à Landivisiau

Mai :

13/05 : Open du Finistère (lieu à confirmer)

Juin :

10/06 : Passage de grades 1^{er} & 2^{ème} Dan à Fouesnant

Non encore planifiés :

- 2ème Stage grades / Stage karaté contact Stage para karaté
- Stage arbitrage/rencontre sportive-échange poussins/pupilles
- Passage de grade ½ DAN wushu

Equipe d'arbitrage :

Jean-Pierre QUINQUIS et Thierry CUERONI

L'équipe se compose en ce début de saison de 22 arbitres, jeunes arbitres et stagiaires qui se répartissent ainsi :

- 1 National
- 7 Régionaux
- 1 Départemental
- 5 Jeunes arbitres
- 8 Stagiaires

Club	ARBITRE
CHATEAULIN GOJU RYU	1
KARATE CLUB FOUESNANTAIS	
PLABENNEC KARATE DO CLUB	3
LESNEVEN KARATE DO CLUB	1
TEAM KARATE BRESTOIS	
KARATE CLUB DE GUIPAVAS	
BUSHIDO LANDERNEAU	3
BRETAGNE 29 KARATE PLOUZANE	3
BRETAGNE 29 KARATE BREST	2
SHOTOKAN KARATE DO GOUESNOU	
BREST KC	7
KARATE CLUB LANDIVISIAU	1
UNION DES STYLE DE KARATE DO	
PLOUGOULM KC	
KARATE CLUB DE MILIZAC	
KARATE CLUB MORLAIX	1

3 stages départementaux doivent avoir lieu à Plabennec avec mise en situation, ce qui a permis aux compétiteurs de

Un deuxième sera prévu avec un Open poussins/pupilles.

Le troisième reste à planifier.

L'équipe d'arbitrage se tient à votre disposition pour réalisation des animations dans vos clubs sur le thème de l'arbitrage.

Lettre ouverte aux clubs :

Jean-Pierre QUINQUIS et Thierry CUERONI

Comme vous le savez, notre discipline sera présente aux JO de 2020 à Tokyo. Il n'est pas utopique de penser que nos athlètes puissent remporter des médailles.

Le fait même de participer aux Jeux risque de booster fortement le nombre de licenciés dans les clubs, qui dit plus de licenciés dit plus de compétiteurs et par voie de conséquence, un besoin plus important d'arbitres.

Et c'est là que le bât blesse, en juin dernier nous étions 1730 arbitres sur tout le territoire National, tous niveaux confondus, on a observé en 4 ans une baisse de 403 arbitres, si rien n'est fait pour redynamiser l'arbitrage en France, il ne restera plus que 1300 arbitres en 2020 je vous laisse imaginer les problèmes que ça va engendrer.

Le nombre des arbitres Nationaux est stable, la baisse des effectifs n'est donc pas à l'échelon National mais bien à l'échelon local.

L'effectif Breton était de 58 en juin dernier, c'est trop peu, il est devenu très difficile de faire 4 tapis pour les compétitions. C'est pourquoi je fais appel à votre bon sens Mesdames et Messieurs les Présidents et Entraîneurs pour faire en sorte que la tendance s'inverse.

Il est impératif de recruter encore et encore, des jeunes mais aussi des moins jeunes afin d'étoffer le corps arbitral. Je vous demande de sensibiliser tous vos licenciés. Nous avons des outils de travail mis en place par la Commission Nationale Arbitrage (CNA) pour accueillir les jeunes et les former.

Entreposage/mise à disposition des biens du comité :

Lucie LUCAS

Tapis :

2cm : Team Karaté Brestois : 209 (2cm)

4cm : Bretagne 29 Karaté Brest : 225 / Karaté Club de Milizac : 101

Approbation de l'assemblée :

Matériels de wushu-enfants

2 des clubs ayant rompu leur affiliation avec notre fédération, nous allons devoir récupérer le matériel. Nous proposerons aux autres clubs de wushu de se répartir le matériel.

Matériels pédagogiques enfants : pas de changements à soumettre.

Cibles : Anne-Marie LE DORTZ a fait la demande des 2 cibles bleues et 2 cibles rouges pour son nouveau club Para karaté pour la saison en cours en attendant de s'équiper.

Proposition : dès que le club aura licencié ses pratiquants, Anne-Marie pourra venir prendre les cibles. Elle s'engagera à en prendre soin et à les ramener au club de Landivisiau la semaine avant chaque passage de grade.

Matériel informatique : demande à l'assemblée l'accord pour l'achat d'un 2ème PC basique pour les tables lors des compétitions.

Les aides accordées par le comité

Lucie LUCAS

Participations aux frais de stages

Suite à différents échanges avec le CDOS29 et après vote cette semaine du comité directeur voici les nouvelles conditions d'attribution de la contribution du CDK29 aux stages club ouvert à tous :

120 euros + bonification de 50 euros pour les stages exclusifs enfants ou personnes à modalités réduites. Maximum 2 fois par an

Le club devra présenter :

- le bilan financier de la saison passée
- le PV de sa dernière assemblée générale

- le bilan financier du stage concerné par la demande, suivant ce bilan le CDK se réserve le droit de diminuer l'aide si les frais sont inférieurs à l'aide
- une facture de plus de 100 euros qui sera le support de la contribution

Le club devra également utiliser le formulaire de liste de présence du CDOS29 et l'avoir transmis dans les temps au CDK29. Les fiches de présence sont à transmettre dans le mois suivant le stage. Si la fiche de présence est refusée par le CDOS29, la contribution du CDK29 sera diminuée du montant de l'aide du CDOS non attribuée.

Tenues arbitres/juges:

Achat d'une cravate sur demande du responsable arbitre ou grades. La cravate sera à restituer si la personne ne s'investi plus.

Livret d'arbitrage :

Le premier livret d'arbitrage est offert aux jeunes arbitres qui devront le restituer s'ils ne continuent pas l'arbitrage. Le livret coute 2,50 euros. La première semaine de septembre une commande est réalisée le comité : transmettez vos commandes à la présidente. Cela vous évitera de payer des frais.

Aides exceptionnelles :

Tout au long de la saison les clubs pourront faire des demandes d'aides exceptionnelles. Pour chaque aide sollicitée le comité demande les pièces suivantes :

- bilan financier de la saison passée
- PV de la dernière assemblée générale
- bilan financier de l'objet de la demande

L'attribution des aides exceptionnelles sera étudiée par le comité en fin de saison sur la base des éléments suivants :

- Finances restantes
- Aides déjà octroyées au club
- Dossier transmis par le demandeur

Les aides aux déplacements de compétiteurs Finistériens

Lucie LUCAS

Aides de la Fédération et de la Ligue

Déplacements aux championnats inter régions : pas de participation

Déplacement aux championnats de France : La Fédération prend en charge les 4 premiers de l'inter régions ; la ligue prend donc en charge les autres sélectionnés (5 et 6ème place inter région).

Aide aux déplacements individuels – Sport de haut niveau (amateur) C.D.O.S 29

www.finistereolympique.com/aide-aux-deplacements-individuels

Le dossier est à constituer après la compétition et à faire signer par la présidente du département.

Aide aux déplacements sportifs – Conseil régional Bretagne

www.bretagne.bzh/jcms/l_19780/fr/aide-au-transport-sportif

ATTENTION une déclaration doit être faite AVANT la compétition

Mairies

Pensez à vous rapprocher de vos mairies, souvent des aides existent

www.brest.fr/demarches-associations

Comité départemental :

L'attribution des aides exceptionnelles sera étudiée par le comité en fin de saison sur la base des éléments suivants :

- Finances restantes
- Aides déjà octroyées au club
- Justificatifs des demandes d'aides par le club aux autres organismes

Pièces à fournir :

- bilan financier de la saison passée
- PV de la dernière assemblée générale
- bilan financier de l'objet de la demande

Budget saison 2017-2018

Lucie LUCAS

RESSOURCES PREVISIONNELLES : 12.800 euros

Inscriptions DAF AFA : 1060 euros

Cotisations club : 3060 euros

2 euros licences : 3570 euros

Aide fédérale animations enfants : 300 euros

Inscriptions grades : 2500 euros

Aides du conseil général : 2310 euros

DEPENSES PREVISIONNELLES : 12.800 euros

DAF AFA : 1060 euros

Compétition/arbitrage : 3500 euros

Aides aux clubs, stages départementaux : 4000 euros

Grades : 3000 euros

Frais de fonctionnement : 1300 euros

Pas de budget spécifique pour les disciplines Associées, le budget des années précédentes n'ayant pas été consommé. Tout de fois nous renouvelons notre souhait de faire des actions pour les DA et nous invitons les clubs à nous proposer des projets.

Choix des 2 examinateurs de compte :

Sélections aux jeux Olympiques

Lucie LUCAS

La sélection des athlètes pour les Jeux se fera en 4 étapes (dont seules les 2 premières nous concernent).

La première étape est liée au classement mondial (nommé Standing olympique pour cette occasion) et se déroulera du 2 juillet 2018 au 6 avril 2020. Elle permettra de qualifier les 4 athlètes par catégories olympiques en fonction de leur classement à la « standing olympique ». Ce classement tiendra compte du nombre de points accumulés par les athlètes en participant et en performant lors des championnats du monde, des championnats continentaux et des 7 Open Premier League qui ont été retenus par la WKF (Paris, Rotterdam, Dubaï, Rabat, Istanbul, Tokyo, Berlin).

Les athlètes non-qualifiés lors de cette première étape pourront tenter de se qualifier lors du tournoi de qualification olympique (TQO) qui constitue la seconde étape.

Celui-ci sera organisé en France les 16 et 17 mai 2020. Il permettra de qualifier 3 athlètes par catégories, selon les 8 catégories retenues par la WKF.

La troisième étape est liée à l'universalité du sport, c'est-à-dire que la WKF doit réserver des places pour les athlètes représentants les 5 continents, par l'intermédiaire des championnats continentaux.

La quatrième étape est dans le même état d'esprit que la précédente et consiste pour la WKF à attribuer des Wild Cards (invitations) à des athlètes représentants l'universalité du sport.

EPREUVES	COURSE AUX POINTS				TQO			UNIVERSALITE			
Combats femmes - 55 kg	1	2	3	4	1	2	3				10
Combats femmes - 61 kg	1	2	3	4	1	2	3				10
Combats femmes + 61 kg	1	2	3	4	1	2	3				10
Combats hommes - 67 kg	1	2	3	4	1	2	3				10
Combats hommes - 75 kg	1	2	3	4	1	2	3				10
Combats hommes + 75 kg	1	2	3	4	1	2	3				10
Kata	1	2	3	4	1	2	3				10
Kata femmes	1	2	3	4	1	2	3				10

Utilisation Anneaux Olympiques, etc....

Lucie LUCAS

En vertu de la charte olympique et du Code de la Propriété Intellectuelle (art L.716-9 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle) sont protégés :

- Les désignations Olympiques
- Les emblèmes Olympiques
- Les anneaux

- La devise
- L'hymne olympique
- La flamme
- Les termes « Jeux Olympiques », « JO » et « Olympiade » ou autres néologismes

Les propriétés olympiques constituant une marque notoire, l'atteinte est réalisée par la simple utilisation sans autorisation exprès.

Aussi, l'utilisation, la reproduction de ces propriétés ne peut se faire sans l'accord préalable exprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF).

Pour répondre précisément à vos questions :

Un club ne peut inscrire sur ses affiches « Karaté, sport olympique ». En effet, cette pratique pourrait être assimilée à du parasitisme.

Il en va de même pour l'utilisation des anneaux olympiques sur des supports de communication.

Ces dispositions ne relèvent pas de directives fédérales mais, comme évoqué précédemment, de dispositions légales.

DAN

Lucie LUCAS

L'article L. 212-5 du Code du sport prévoit que dans les disciplines sportives relevant des arts martiaux, nul ne peut se prévaloir d'un dan ou d'un grade équivalent sanctionnant les qualités sportives et ses connaissances techniques s'il n'a pas été délivré par la CSDGE de la fédération délégataire.

Aussi, sur la base de ce texte de même que sur les dispositions du Code de la consommation, une procédure pénale voire civile à l'encontre des personnes se prévalant d'un dan ou d'un grade équivalent non obtenu.

Rappels aux dirigeants de club

Lucie LUCAS

La gestion des remboursements de frais

Le bénévole donne de son temps et de son savoir, il ne doit pas s'appauvrir au travers de son activité. C'est pourquoi il a droit à des remboursements de frais, dès lors que la dépense est réellement occasionnée par son activité au sein de l'association, et que par ailleurs cette activité soit conforme aux statuts et à l'objet social de l'association.

Les dépenses doivent être pleinement justifiées pour pouvoir être remboursées. L'association doit en garder les justificatifs durant trois ans après l'expiration de l'année en cours. Les remboursements sur une base forfaitaire sont déconseillés.

Les frais doivent correspondre à des dépenses réelles et justifiées. C'est dans cette mesure qu'ils ne sont pas chargeables socialement et imposables fiscalement. Autrement dit, il s'agit de remboursement de frais engagés et non pas de dédommagement.

La franchise

Les dispositions de la franchise de cotisation concernent les associations à but non lucratif de moins de dix salariés permanents au 31 décembre de l'année précédente.

Cette franchise vise les sommes versées :

- Aux sportifs à l'occasion d'une manifestation sportive donnant lieu à compétition ;
- Aux personnes participant à l'activité et assumant les fonctions indispensables à l'organisation (personnes en charge de la billetterie...).

Le statut d'auto entrepreneur

Il n'y a pas d'obstacle, a priori, à l'exercice d'une activité de professeur de sport, sous statut de travailleur indépendant. L'auto-entrepreneuriat étant une forme de travail indépendant. Dès lors que les caractéristiques inhérentes à ce mode d'exercice d'une activité professionnelle sont réunies, ce régime peut être appliqué.

Au préalable, il est donc nécessaire que le professeur soit immatriculé auprès de l'URSSAF à titre personnel, pour verser les cotisations inhérentes aux revenus perçus au titre de cette activité. Cette immatriculation crée une présomption de travail indépendant (art.L 8221-6 C.tray). Le travailleur indépendant doit fournir au club annuellement la preuve de ses cotisations.

Toutefois, cette présomption pouvant être renversée par la preuve de l'existence d'un lien de subordination, il convient, en outre, de respecter certaines conditions d'exercice de l'activité professionnelle.

Les critères jurisprudentiels de la relation salariée sont :

- une prestation de travail,
- une rémunération,
- un lien de subordination.

Ainsi, dès lors que dans les faits, les critères ou indices de la relation de travail existent entre la personne et le club, la requalification en relation salariée est encourue.

Il est rappelé donc qu'il existe des enjeux majeurs quant à la qualification d'un travailleur en qualité d'indépendant ou de salarié. En cas de travail dissimulé et de requalification d'une situation de travail (bénévole, travail indépendant) en relation salariée, les conséquences sont lourdes sur le plan pénal, vis-à-vis du salarié, de l'administration et de l'URSSAF.

Pour que l'activité de professeurs de karaté présente effectivement tous les caractères d'une activité indépendante. Il est impératif que la collaboration entre l'intéressé et le club soit dépourvue de tout lien de subordination.

La jurisprudence a considéré qu'avait bien le statut de travailleur indépendant le professeur choisissant librement sa clientèle, organisant son enseignement à sa guise et dispensant ses cours en dehors des locaux du club (Soc.24/09/1992, n90-16-141). Dans ce cadre ce n'est pas au club de gérer/organiser les cours en question mais bien au travailleur indépendant. Cette liste n'est pas exhaustive et l'on observe par ailleurs que le caractère libéral de l'activité se trouve conforté lorsque le travailleur supporte les charges s'y rapportant (achat

de son matériel, assurance responsabilité civile professionnelle... :Soc.10/07/1997,n95-10-155).

Le montage par lequel le salarié d'un club serait également travailleur indépendant et conclurait un contrat de prestation avec ce club, pour des missions d'activités dans les écoles primaires ne nous paraît pas présenter toutes les garanties juridiques. En effet, le travailleur indépendant ne sera maître ni de sa clientèle, ni de ses horaires, ni probablement de son matériel et il ne percevra pas sa rémunération directement de ses clients. Le travailleur indépendant doit justifier qu'il exerce ses missions pour d'autres clients que le club.

Plusieurs écueils juridiques obligent donc à la plus extrême prudence. Le club doit préalablement procéder à un examen minutieux des conditions d'organisation des cours par le professeur.

Le certificat médical

Lucie LUCAS

En application des articles D.231-1-3 et D.231-1-5 du Code de Sport, toute délivrance ou tout renouvellement d'une licence est subordonnée à la présentation d'un certificat d'absence de contre-indication à la pratique du Karaté et des disciplines associées, datant de moins d'un an au moment de la prise de licence.

Il n'y a alors pas lieu de solliciter de vos adhérents le questionnaire de santé prévu par la réforme qui ne s'adresse qu'aux licenciés des fédérations qui appliquent le principe de présentation d'un certificat médical tous les trois ans pour le renouvellement de leur licence.

Par ailleurs, la participation aux compétitions est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an au jour de la compétition précisant l'absence de contre-indication à la pratique du Karaté et des disciplines associées en compétitions.

Pour tout complément d'information à ce sujet, le service juridique de la FFKDA, se tient à votre disposition par téléphone (01.41.17.44.41) ou par mail (juridique@ffkarate.fr).

Questions Ouvertes

Clôture de l'assemblée